

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le dix- huit février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages  
exprimés : 16**

**Secrétaire de séance :**

Georges CAGNIN

**Date de la convocation :**

12/02/2025

**28 présents** : **Avressieux** : M. WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : / . **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**02 pouvoirs** : M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, M. PUGNOT Bertrand à M. PARAVY Jean-Claude.

**06 absents** : M. REGALLET Paul, M. PICHE Barthélémy, M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. REVEL Daniel.

**OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORTS :**

**- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

**RAPPELLE** que le Compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes.

**INFORME** l'Assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par Madame la Trésorière en poste à Pont de Beauvoisin et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Budget Annexe Transports de la Communauté de Communes.

**PRESENTE** ensuite à l'Assemblée le Compte Administratif du Budget Annexe Transports de la Communauté de Communes. Les résultats sont arrêtés comme suit :

Budget Annexe Transports	CA 2024
Recettes de fonctionnement	1 198 136,10
<i>Reprise excédent N-1</i>	0
Dépenses de fonctionnement	1 198 136,10
<i>Reprise déficit N-1</i>	0
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
Recettes d'investissement	0,00
<i>Reprise excédent N-1</i>	0
Dépenses d'investissement	0,00
<i>Reprise déficit N-1</i>	0
<b>Résultat d'investissement sans RAR</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>0,00</b>

Monsieur le Président quitte ensuite la séance.

Monsieur Georges CAGNIN demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion et du Compte Administratif,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤VOTE le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Transports présenté par le Président selon les résultats susvisés.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 24/02/2025,

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance  
Georges CAGNIN